



MAIRIE DE RUE

RUE, le 6 janvier 2021

AVIS

*_*_*_*_*

Conformément aux articles L.2121-7 à L.2121-10, L.2122-17 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du conseil municipal qui aura lieu le

MERCREDI 13 JANVIER à 18 H

Salle Bessie Coleman

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Finances

- Création d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Ponthieu – Marquenterre – Travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien
- Effacement du réseau électrique – dépose du poste de transformation et modification du réseau électrique route d'Arry
- Effacement du réseau électrique route d'Arry et rue des Alouettes

2. Questions diverses/Communication – Droit d'initiative

Le maire,
Jacky THUEUX



Compte tenu du contexte sanitaire la séance se tiendra à huis-clos.